

## Nos propositions pour la « Convention de Travail »

Au printemps 2019, le Conseil d'Administration de l'ADEME demandait à la Direction de conserver notre accord collectif « ARTT » sur l'organisation de notre temps de travail. Ce fut possible grâce à la convergence d'actions de l'ensemble du personnel pour dire : « **Non au RH 2020** ».



Toutes les photos de vos mobilisations sont [ici](#)

Pourtant, la « Convention de Travail », premier pilier de notre cadre conventionnel a été dénoncée par la Direction, qui négociera une nouvelle convention avec les syndicats.

Pour convaincre la Direction, le SNE souhaite, sur nos positions convergentes, une action intersyndicale, voire une mobilisation de l'ensemble du personnel.

### La nouvelle convention de travail proposée par la Direction, c'est

Notre collectif de travail et l'efficacité de l'ADEME mis à mal par :

**La création de 4 catégories de personnels alors que nous partageons une grille unique et par l'individualisation des rémunérations encourageant la compétition individuelle au détriment de l'émulation collective.**

**Une baisse des sécurités pour les plus fragiles ou les plus exposés : restriction des autorisations d'absence, possibilité de licenciement pour faute simple, perte de moyens d'action de la représentation du personnel.**

**Un rattrapage non abouti sur l'égalité professionnelle.**

Lettre d'objectifs de Barbara Pompili à Arnaud LEROY (extrait)

14. Vous poursuivrez les échanges et négociations avec les représentants du personnel afin d'adopter une nouvelle convention de travail au début de l'année 2021 afin d'améliorer l'efficacité de l'établissement, tout en recherchant la qualité des relations de travail et du dialogue social.

3 août 2020

Pour le moment, toutes les réunions de travail et propositions n'ont abouti à aucune discussion avec le Président Arnaud LEROY.



## Ce que le SNE négocie

Préserver nos formations professionnelles et personnelles (anciennement appelées « PSD »)

Représentation au « comité des métiers » possible pour l'ensemble du personnel

### Grille de rémunération unique et lisible

Nous pourrions diminuer plutôt que totalement supprimer les autorisations d'absences sans justificatif médical « MA48 ». Les limiter à un jour six fois par an « MA24 », pour au moins deux raisons : les  $\frac{3}{4}$  de nos territoires sont devenus des déserts médicaux et l'absentéisme à l'ADEME est actuellement moitié moindre que la moyenne nationale.

Stricte égalité professionnelle des rémunérations, notamment femmes/hommes, préalablement à la mise en place de la nouvelle grille qui ne permettra plus, pour au moins quelques années, de comparer nos salaires à niveau de responsabilité et de compétence équivalents.

### Evolution des rémunérations compensant au moins l'inflation pour toutes et tous.

La Direction souhaite supprimer l'augmentation systématique à l'ancienneté tous les deux ans au profit de la « reconnaissance des compétences mises en œuvre ». Pourquoi pas mais à la seule condition qu'elle s'engage à couvrir l'inflation avant de récompenser seulement les plus méritants. De même la « reconnaissance des compétences mises en œuvre » ne devra pas rester à discrétion du hiérarchique, mais être une mesure automatique et chiffrée (exemple : 3 pts d'indice si 80% des objectifs sont atteints)

**Pas de licenciement pour faute simple (dont la définition juridique est très floue et pourrait aller jusqu'à simplement ne pas atteindre ses objectifs ou ne pas participer à une réunion demandée par le manager).**

Cette disposition crée une insécurité énorme.

Congés de l'année N prenables jusqu'en mai de l'année N+1 et non décembre de l'année N : sinon, en novembre-décembre, aïe aïe aïe pour la clôture budgétaire !

Préservation des modalités de fonctionnement de la Commission de conciliation

Préservation des droits spécifiques au personnel Outre Mer ou ayant de la famille en Outre Mer

**Préservation des heures de délégation pour les organisations syndicales afin de pouvoir participer aux orientations stratégiques de l'ADEME et représenter et défendre les salariés**

Préservation d'une indemnité de licenciement acceptable

### Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des salariés, avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement. Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains et financiers.